



## Informations sur la section bilingue anglais-allemand en 6<sup>ème</sup>

La section bilingue anglais-allemand permet l'apprentissage d'une seconde langue vivante, l'allemand, dès la sixième aux élèves qui le souhaitent.

### L'horaire :

En sixième, les élèves ont 4 heures d'anglais hebdomadaires. En section bilingue, l'enseignement linguistique est de 6 heures hebdomadaire : **4 heures d'anglais au titre de la LV1 et 2 heures d'allemand au titre de la LV2.**

**A partir de la 5<sup>ème</sup> et jusqu'en 3<sup>ème</sup>, les élèves ont 3h hebdomadaires en anglais et 2h30 en allemand.**

L'enseignement de l'allemand peut être complété dès la 5<sup>ème</sup> par **le choix de la section européenne** et ce à raison d'une heure hebdomadaire en 5<sup>ème</sup>, de 1h30 en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>. Cet enseignement a pour but d'approfondir la pratique orale de la langue.

Les élèves germanistes ont également la possibilité s'ils le souhaitent de passer en 3<sup>ème</sup> **une certification en langue allemande** conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour des langues (CECRL) permettant d'attester d'un niveau de maîtrise A2 ou B1. Ce diplôme est reconnu à l'échelle internationale.

### Les objectifs de la section :

- Offrir plus de temps aux élèves pour s'approprier une LV2 et ainsi les conduire vers une maîtrise quasi égale entre les deux langues.
- Montrer aux élèves les similitudes entre l'anglais et l'allemand ce qui rend l'apprentissage de chacune plus aisé.
- L'allemand est une langue très structurée qui par là-même favorise l'apprentissage des autres langues. Elle s'écrit également comme elle se prononce et se prononce comme elle s'écrit. Les sons allemands sont à quelques rares exceptions prêt communs aux sons français ce qui est un atout et un facteur rassurant pour les élèves.
- Développer l'esprit d'ouverture et de tolérance : ouvrir sur l'Europe, mieux accepter les différences et former ainsi les élèves à de futurs emplois en Europe

### A qui est destinée cette section ?

- Aux élèves manifestant de la curiosité pour les langues.  
Elle ne s'adresse pas uniquement aux élèves ayant bénéficié d'un enseignement en allemand en primaire. Les notions abordées en primaire sont systématiquement reprises à l'entrée en sixième en classe d'allemand.
- L'inscription en section bilingue doit correspondre à une réelle motivation de l'élève qui pourra ainsi mieux absorber le surcroît des deux heures hebdomadaires lié au choix de la LV2 dès la 6<sup>ème</sup>.

### Comment s'informer davantage ?

- Vous pouvez demander au collège les coordonnées du professeur d'allemand : Mme Olivier